

MISE EN ŒUVRE
DE LA
GESTION COMMUNAUTAIRE
DES
MOLLUSQUES

Rapport final

Présenté à
Pêches et Océans Canada

Avril 2004



ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
BAIE DES CHALEURS



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

REMERCIEMENTS

Cette étude a été rendue possible grâce à l'appui financier et au soutien technique du ministère des Pêches et des Océans du Canada. Nous tenons à remercier particulièrement M. Michel Lemay, biologiste à la Gestion des océans et de l'habitat du poisson pour le secteur de la Gaspésie-Bas-St-Laurent ainsi que M. Vincent Malouin, directeur régional, région du Québec. Leur précieuse collaboration tout au long du projet ont facilité sa réalisation.

Nous remercions également tous les intervenants gouvernementaux et municipaux rencontrés lors de consultations individuelles, qui par leurs commentaires et suggestions, ont permis de bonifier le modèle de gestion communautaire des mollusques proposé dans ce rapport.

Enfin, sans la participation du public et des membres des comités de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) du territoire qui ont gracieusement accepté de participer aux consultations, il aurait été impossible d'adapter notre projet aux réalités et aux désirs de la population gaspésienne.

ÉQUIPE DE TRAVAIL DU COMITÉ ZIP BAIE DES CHALEURS

Supervision : Michel Chouinard, coordonnateur

Chargée de projet : Nathalie Moisan

Recherche : Nathalie Moisan
Pierre Desmeules
Michel Chouinard

Rédaction : Nathalie Moisan
Michel Chouinard

Révision des textes et
soutien technique : Claudette Leblanc

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	I
ÉQUIPE DE TRAVAIL DU COMITÉ ZIP BAIE DES CHALEURS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES.....	IV
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	IV
LISTE DES ANNEXES	V
1. INTRODUCTION.....	1
2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
3.1 RECHERCHE DE DIFFÉRENTS MODÈLES DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES MOLLUSQUES	5
3.3 RÉDACTION D’UN PORTRAIT D’ENSEMBLE DE TROIS MODÈLES DE GESTION COMMUNAUTAIRE.....	6
3.4 ÉLABORATION D’UN CANEVAS DE BASE.....	6
3.5 CONSULTATIONS INDIVIDUELLES ET PUBLIQUES.....	7
3.6 COMPILATION DES AVIS ET DES PRÉOCCUPATIONS DES PERSONNES CONSULTÉES	7
4. MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE	8
4.1 MODÈLE DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES MOLLUSQUES	8
4.2 ÉVALUATION DE DEUX COMMUNAUTÉS POUR DES PROJETS PILOTES	9
5. DISCUSSION	13
5.1 SECTEURS SÉLECTIONNÉS.....	13
5.2 SECTEURS NON SÉLECTIONNÉS.....	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Grille d'évaluation de secteurs coquilliers pour le choix de deux communautés pilotes	12
------------	---	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Limites du secteur Baie des Chaleurs - Gaspé-Sud et des municipalités riveraines de la Zone d'Intervention Prioritaire	4
Figure 2.	Carte de localisation des secteurs coquilliers de la Gaspésie	5

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1.	Pêcheur récréatif de mollusques	1
-----------------	---------------------------------------	---

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Portrait d'ensemble des trois modèles de gestion communautaire des mollusques
Annexe 2	Canevas de base d'un modèle de gestion communautaire des mollusques
Annexe 3	Liste des intervenants consultés
Annexe 4	Communiqué
Annexe 5	Message radiophonique
Annexe 6	Lettre d'invitation
Annexe 7	Présentation publique (diaporama électronique)
Annexe 8	Comptes rendus des consultations publiques
Annexe 9	Comptes rendus des consultations individuelles
Annexe 10	Questionnaire destiné aux membres des comités de gestion intégrée

1. Introduction

Le projet d'élaboration d'un modèle de gestion communautaire des mollusques est une initiative du ministère des Pêches et des Océans du Canada, secteur Gaspésie / Bas Saint-Laurent, dont les objectifs principaux sont la conservation et la gestion de la ressource, le maintien d'une pêche ordonnée entre les différents utilisateurs ainsi qu'une nouvelle approche qui tiendrait davantage compte des attentes des communautés côtières qui bénéficient de cette ressource. En octobre 2003, une modification au Règlement de Pêche de l'Atlantique de 1985 vient renforcer les outils légaux permettant au MPO de faire une gestion des mollusques visant la pérennité de la ressource tout en rendant possible une participation des utilisateurs dans le processus de gestion.



Photographie 1. Pêcheur récréatif de mollusques.

Actuellement, la gestion des secteurs coquilliers s'effectue de façon globale à l'échelle provinciale pour l'ensemble des secteurs par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En raison des grandes distances et des coûts impliqués, ce mode de gestion n'a pas la souplesse voulue pour permettre d'évaluer de façon régulière et continue la situation dans chacun des secteurs. Un mode de gestion plus intégré dans la communauté permettrait pour chaque secteur coquillier d'obtenir un portrait réaliste de l'état de la ressource et des sources de pollution mais aussi d'intervenir rapidement en cas d'urgence. Convaincu des avantages de la mise en place de mesures de gestion des mollusques, le MPO souhaite développer un modèle de gestion communautaire en concertation avec les intervenants du milieu. Qui plus est, la mise en place de nouvelles mesures d'exploitation des mollusques permettrait de respecter les demandes des citoyens et

utilisateurs des secteur coquilliers, qui ont pu exprimer leurs préoccupations lors de consultations publiques tenues en 2002 et garantirait de meilleures chances de succès dans sa réalisation.

À l'automne 2003, une entente entre le Comité ZIP Baie des Chaleurs et Pêches et Océans Canada a rendu possible la réalisation d'un projet pour élaborer un modèle québécois de gestion communautaire des mollusques. Ce modèle aura à prendre en compte les propositions et les besoins exprimés par la population et par les différents intervenants impliqués dans la récolte de mollusques. Dans le cadre de cette étude, une recherche des diverses pratiques de gestion des mollusques en Amérique du Nord et en Europe a été effectuée. Plusieurs modèles de gestion communautaire des mollusques le long des côtes est américaines ont été étudiés et trois parmi eux, particulièrement bien documentés ont été retenus. Un portrait d'ensemble faisant ressortir les caractéristiques majeures de ces trois modèles américains a été produit (annexe 1) et une consultation préalable auprès de gestionnaires de Pêches et Océans dans les bureaux de Gaspé, a été effectuée à la fin janvier 2004. Aucun exemple européen n'a été considéré comme assez développé pour pouvoir être analysé dans le cadre de la présente étude.

Suite à la production d'un portrait d'ensemble des modèles américains, certains aspects de leur fonctionnement ont servi à établir un canevas de base pour un modèle québécois (annexe 2). Ce canevas comprend les thèmes de base essentiels à l'élaboration plus détaillée d'un modèle de gestion communautaire des mollusques. À partir de cette ébauche de départ, de nombreux intervenants directement ou indirectement reliés à la gestion des mollusques en Gaspésie ont été consultés individuellement dans le but de mieux définir leur mode de participation et intégrer leurs commentaires concernant la pertinence et la portée des différents aspects d'un modèle de gestion communautaire. La liste de tous les intervenants consultés avec leurs coordonnées se retrouve en annexe 3. De plus, la population a pu se faire entendre lors de quatre consultations publiques qui ont été tenues sur le territoire d'intervention du Comité ZIP Baie des Chaleurs, soit de Matapédia à Cap Gaspé. Ces consultations ont eu lieu successivement à Gaspé, Chandler, Nouvelle et Bonaventure. Le choix de ces municipalités a été fait dans l'optique de répartir équitablement les lieux des rencontres permettant ainsi de rejoindre le plus de gens possible.

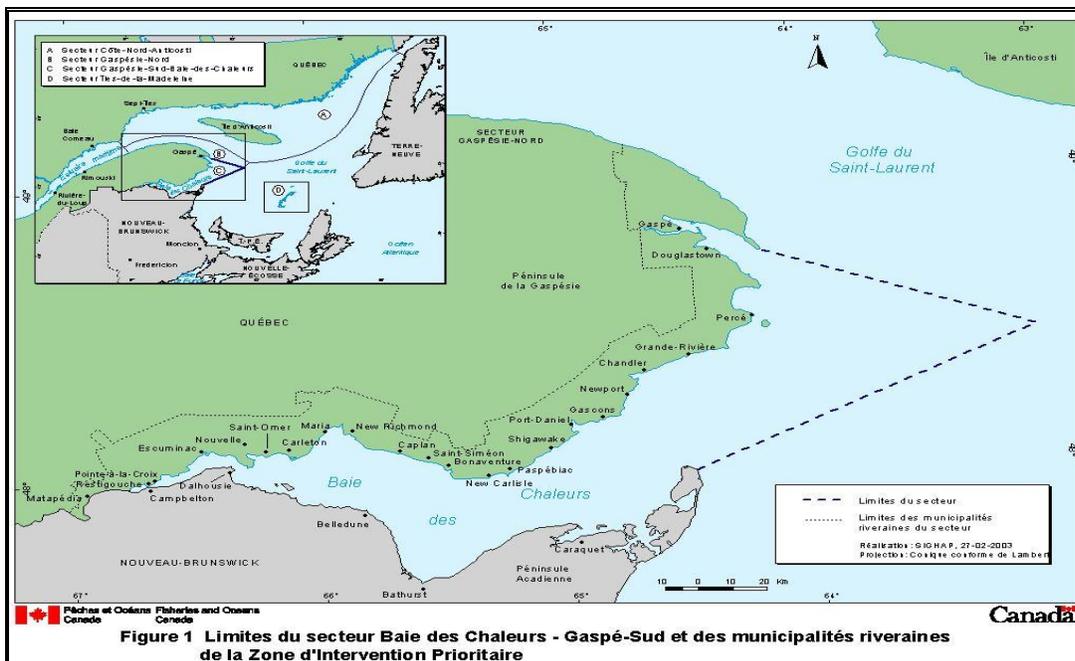
Une campagne de promotion a été effectuée pour informer la population de la nature, des lieux et des heures de ces rencontres. Pour le déroulement des consultations publiques, un mot de bienvenue et une mise en contexte du projet étaient faits par le coordonnateur du Comité ZIP Baie des Chaleurs,

monsieur Michel Chouinard. Dans un deuxième temps, une présentation effectuée à l'aide d'un diaporama électronique (annexe 7) d'une durée de 30 minutes a été exposée au public et des explications étaient fournies par madame Nathalie Moisan, biologiste au Comité ZIP Baie des Chaleurs. Ce diaporama faisait la description du projet existant et de la gestion des mollusques actuelle au Québec, il dessinait un portrait général de la situation aux États-Unis et proposait les éléments d'un canevas de base d'un mode de gestion québécois. Suite à cela, une période de discussion était animée par M. Chouinard. Une série de questions étaient posées aux participants et leurs commentaires recueillis par écrit. Une synthèse des discussions ainsi que le détail de celles-ci sont présentés sous forme de comptes rendus (annexe 8). Ces comptes rendus ainsi que ceux des rencontres individuelles auprès de plusieurs intervenants (annexe 9) de même que les questionnaires envoyés aux quatre comités de gestion intégrée (annexe 10) ont servi à modéliser une ébauche de gestion communautaire, proposée dans ce rapport, à la réalité gaspésienne et québécoise. La composition et le mode de fonctionnement d'un modèle de gestion communautaire sont élaborés à la partie 4.2 des résultats.

Le dernier objectif du projet était d'identifier deux communautés potentielles pour la mise à l'essai de projets pilotes de gestion communautaire des mollusques. Le choix de ces deux communautés a été effectué à l'aide d'une grille d'analyse basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs qui ont été colligés à partir d'études existantes ou lors des consultations effectuées dans le cadre de ce projet. Cette méthode permet une analyse objective et assure un choix présentant les meilleures chances de succès pour la mise en œuvre de comités de gestion de mollusques. La grille et les résultats obtenus sont décrits dans la section 4.2.

2. Présentation du territoire

Le territoire couvert par le Comité ZIP Baie des Chaleurs correspond à la côte sud de la péninsule gaspésienne, soit de Matapédia à la pointe de Cap Gaspé, et s'étend sur une distance de 380 kilomètres (Figure 1). On y retrouve vingt-trois (23) municipalités riveraines ainsi que trois (3) communautés amérindiennes, pour une population se situant autour de 69 000 personnes. Ces localités couvrent quatre (4) municipalités régionales de comtés (MRC) qui sont d'ouest en est : Avignon, Bonaventure, Rocher-Percé et une partie de Côte-de-Gaspé.



Sur les 380 kilomètres de côte du sud de la Gaspésie dont il est question dans l'étude, 48 secteurs coquilliers ont été classifiés par Environnement Canada (figure 2). De ceux-ci, seulement 5 secteurs sont classés « approuvé conditionnel » c'est-à-dire ouverts à la cueillette pendant certaines périodes de l'année. Un seul secteur est « approuvé » sans condition, donc ouvert à l'année. La fermeture des secteurs est une conséquence directe d'une contamination bactériologique des eaux, ou dans certains cas, de la présence d'algues toxiques qui croissent dans le milieu marin (Comité ZIP Baie des Chaleurs, 2003).

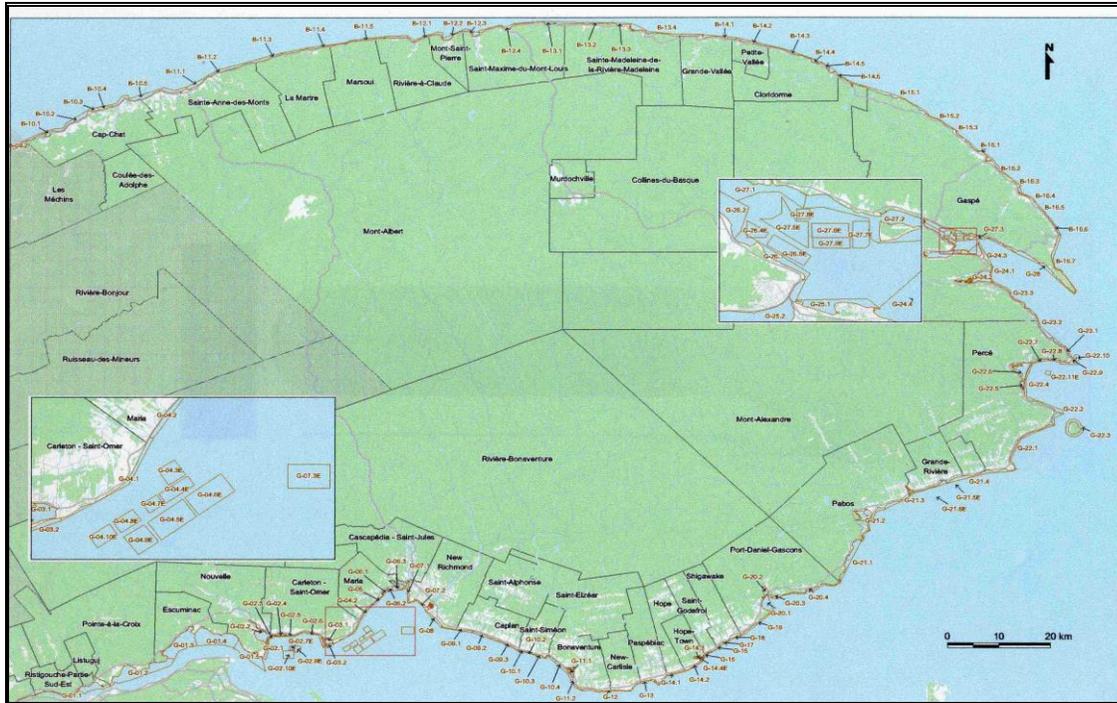


Figure 2. Carte de localisation des secteurs coquilliers de la Gaspésie.

3. Démarche méthodologique

3.1 Recherche de différents modèles de gestion communautaire des mollusques

La gestion communautaire des mollusques est une approche nouvelle au Québec. Aucun modèle québécois de gestion de la cueillette de mollusques impliquant les communautés n'est en usage présentement et par conséquent, aucun n'a pu être utilisé comme point de référence.

Une recherche approfondie d'information approfondie sur le Web a été effectuée. De nombreux programmes de gestion locale des mollusques dans les communautés côtières à travers le monde ont été examinés. Il est apparu de façon assez nette que l'information la plus complète et la plus pertinente pour ce projet provenait en grande partie de localités de la côte est américaine. Quelques exemples africains ou en provenance de l'Europe ont été considérés mais se sont révélés trop peu élaborés pour être retenus.

Les références Internet des documents électroniques étudiés sont citées dans la section 7.

3.2 Choix de trois modèles

Trois modèles ont été choisis pour servir de référence de base à l'élaboration d'un modèle de gestion communautaire québécois. Les critères suivants ont permis de procéder à cette sélection :

- ◆ La quantité d'information disponible;
- ◆ La pertinence de l'information par rapport à la réalité québécoise;
- ◆ La possibilité d'adapter les éléments des plans de gestion étrangers à la réalité québécoise;
- ◆ Une diversité dans les exemples de modèles.

De tous les modèles étudiés, les trois qui répondaient adéquatement à ces critères ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie.

3.3 Rédaction d'un portrait d'ensemble de trois modèles de gestion communautaire

Chacun des trois modèles de gestion communautaire des mollusques choisis pour l'élaboration d'un modèle québécois a été documenté en détail. Pour faire ressortir les éléments constitutifs de ces modèles et pour permettre d'établir des comparaisons entre ceux-ci, un portrait général a été élaboré. La composition, les mandats et les tâches des comités-mollusques, les intervenants gouvernementaux américains impliqués dans la gestion des mollusques, la procédure qui légifère la cueillette et la vente de mollusques aux États-Unis sont quelques-uns des éléments documentés dans le rapport « Portrait d'ensemble de trois modèles de gestion communautaire des mollusques » fourni en annexe 1.

3.4 Élaboration d'un canevas de base

À l'aide des éléments de gestion des mollusques mis en évidence dans le portrait d'ensemble des trois modèles américains, un canevas de base de ce que pourrait contenir l'éventuel modèle québécois a été élaboré (annexe 2). Ce canevas a servi d'outil de discussion permettant de valider auprès de nombreux intervenants ainsi que de la population, les mandats et rôles de futurs comités communautaires dans une nouvelle approche de gestion des mollusques au Québec.

3.5 Consultations individuelles et publiques

Une campagne de promotion a été réalisée pour informer la population de la tenue de quatre consultations publiques. L'information fut transmise comme suit :

- ♦ Communiqué (annexe 4) publié dans trois journaux locaux qui desservent le territoire du Comité ZIP Baie des Chaleurs soit : *Le Havre* de Chandler, *Le Pharillon* de Gaspé et *L'Écho de la Baie* de New Richmond ;
- ♦ Message radiophonique (annexe 5) diffusé sur les ondes de la station *CHNC* de New Carlisle à raison de 50 messages pour la période du 2 au 9 mars 2004 ainsi qu'à la radio communautaire *CIEU FM* de Carleton à raison de 49 messages du 9 au 16 mars 2004 ;
- ♦ Entrevue donnée sur les ondes de *Radio-Gaspésie* de Gaspé ;
- ♦ Annonce dans l'émission « Tout un quart d'heure » de la station de télévision *CHAU TVA* de Carleton qui diffuse sur tout le territoire ;
- ♦ Lettre d'invitation personnelle envoyée par courrier électronique à plusieurs intervenants ayant un lien avec la cueillette de mollusques (voir l'exemple de la lettre à l'annexe 6).

3.6 Compilation des avis et des préoccupations des personnes consultées

Des rencontres individuelles ont été effectuées auprès d'intervenants oeuvrant dans les secteurs gouvernementaux, municipaux et communautaires. Ces rencontres permettaient de faire une mise en contexte de la gestion actuelle des mollusques et d'expliquer la nouvelle approche visant à impliquer les communautés dans la gestion des mollusques. Des questions spécifiques étaient posées en regard des champs de spécialité de chacun des intervenants. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un compte rendu (annexe 9).

Parallèlement, des questionnaires étaient envoyés aux membres de quatre comités de gestion intégrée du territoire à savoir :

- ♦ Le *Comité de gestion intégrée du barachois de Carleton*;
- ♦ Le *Comité des usagers de la baie de Cascapédia*;
- ♦ La *Table de concertation du littoral de Bonaventure*;
- ♦ Le *Comité de concertation de la baie de Gaspé*.

Les réponses obtenues ont orienté les réflexions concernant l'élaboration d'un plan de gestion communautaire des mollusques. Un exemple du questionnaire est fourni à l'annexe 10.

La méthode utilisée pour consulter la population a été d'effectuer une tournée de consultations publiques dans quatre localités du territoire du Comité ZIP Baie des Chaleurs précédemment mentionnées. Une série de questions posées aux participants avec leurs réponses et autres commentaires ont été colligées sous forme de comptes rendus fournis à l'annexe 8.

4. Mise en œuvre de la gestion communautaire

L'approche de gestion communautaire des mollusques étant une avenue nouvelle au Québec, un modèle de plan de gestion a donc été créé à partir d'exemples de ce qui se fait à l'extérieur du pays (voir 4.1). Pour faire l'essai de ce modèle de gestion communautaire des mollusques en Gaspésie, deux communautés ont été identifiées comme ayant le meilleur potentiel pour la réussite de ce projet. Les critères de sélection qui ont servi à faire un choix objectif sont décrits dans la section 4.2, qui suit la description du modèle de gestion communautaire des mollusques.

4.1 Modèle de gestion communautaire des mollusques

Ce modèle est fourni sous une forme distincte du reste du rapport pour pouvoir être consulté plus facilement par les utilisateurs. Voir le document qui suit.

4.2 Évaluation de deux communautés pour des projets pilotes

Un des objectifs du projet visait à cibler 2 communautés où des projets pilotes de gestion de secteurs coquilliers à l'échelle locale pourraient être entrepris dans un proche avenir.

Afin de mieux déterminer les avantages et les lacunes liés à la mise en œuvre de ces projets et de choisir les 2 communautés gaspésiennes les plus pertinentes à cet égard, 5 critères d'évaluation ont été utilisés :

1. Abondance de la ressource;
2. Intérêt de la population dans la gestion communautaire des mollusques;
3. Ressources existantes dans la communauté;
4. Intérêt de la population pour la cueillette de mollusques;
5. État du secteur coquillier.

Une gradation de chacun des critères, à l'aide de valeurs numériques, vise à faire ressortir les secteurs présentant le meilleur potentiel de succès indiqués par le plus haut pointage. Les valeurs accordées aux deux premiers critères sont le double des autres critères en raison de leur importance déterminante dans le choix des deux communautés. Les critères sont échelonnés comme suit :

1. Abondance de la ressource : [0 à 10] L'abondance de la ressource fait état de données pour la mye commune exclusivement. Elle est exprimée par la biomasse en tonne (t) pour les secteurs évalués dans l'étude de Roy et al., 2003. Dans le cas de secteurs où les biomasses n'ont pas fait l'objet d'une évaluation quantitative, la pondération est établie selon des connaissances empiriques. Le secteur coquillier ayant reçu le maximum des points est celui ayant la plus importante biomasse par rapport aux autres.

0 = *nulle*

2 = *presque nulle*

4 = *faible*

6 = *moyenne*

8 = *élevée*

10 = *très élevée*

2. Intérêt de la population dans la gestion communautaire des mollusques : [0 à 10]

L'intérêt a été pondéré à l'aide du nombre de participants venus aux rencontres publiques tenues sur le territoire ainsi que sur les commentaires des intervenants rencontrés. Un total de 98 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces rencontres publiques.

<u>Endroit</u>	<u>Date</u>	<u>Nombre de personnes</u>
Gaspé	8 mars 2004	9
Chandler	9 mars 2004	8
Nouvelle	15 mars 2004	32
Bonaventure	16 mars 2004	49

0 = *aucun intérêt*
2 = *très peu d'intérêt*
4 = *peu d'intérêt*
6 = *moyennement intéressée*
8 = *intéressée*
10 = *très intéressée*

3. Ressources existantes dans la communauté : [0 à 5] Ce critère a été pondéré en tenant compte de la présence d'organismes ou d'individus actifs dans les dossiers liés à la zone côtière et des possibilités de support technique par les administrations municipales.

0 = *aucune*
1 = *très peu*
2 = *peu*
3 = *moyennement*
4 = *beaucoup*
5 = *très nombreuses*

4. Intérêt de la population locale pour la cueillette de mollusques : [0 à 5] Ce critère a été pondéré en fonction de la fréquentation reconnue du secteur.

0 = *aucun*
1 = *très peu*
2 = *peu*
3 = *moyennement*
4 = *intéressée*
5 = *très intéressée*

5. Classification actuelle du secteur coquillier : L'autorisation de cueillette est un facteur déterminant quant à l'éligibilité des communautés et la mise à l'essai de la gestion communautaire des mollusques. La classification 2004 d'Environnement Canada a servi à identifier les secteurs ouverts [oui] et les secteurs fermés [non] à la cueillette.

Secteurs approuvés conditionnels : Oui
Secteurs fermés : Non

Le tableau 1 présente la grille d'évaluation de dix secteurs coquilliers répartis dans huit localités en ne tenant pas compte des fusions municipales récentes. Ces dix secteurs coquilliers ont été choisis pour leur pertinence dans l'implantation d'un projet de gestion communautaire des mollusques et en Gaspésie parce que la population des environs a été consultée et a donc pu exprimer son degré d'intérêt à s'impliquer dans un tel projet.

Municipalité / Nom et code du secteur coquillier	Abondance de la ressource (biomasse en t.)	Intérêt de la population dans la gestion communautaire	Ressources dans la communauté	Intérêt de la population locale pour la cueillette	Classification actuelle du secteur coquillier	Total
Nouvelle / <i>Miguasha (G-2.1)</i>	6	8	3	5	Oui	22
Nouvelle / <i>Bassin rivière Nouvelle (G-2.2)</i>	10	8	3	5	Non	26
Saint-Omer / <i>Île aux Groseilles (G-2.3)</i>	6	8	2	5	Oui	21
Saint-Omer / <i>Île Laviolette (G-2.5)</i>	6	8	2	5	Oui	21
Carleton / <i>Carleton (G-3.2)</i>	2	4	2	3	Non	11
Bonaventure / <i>Bonaventure (G-10.4)</i>	6	10	3	5	Non	24
Port-Daniel / <i>Barchois de Port-Daniel (G-20.2)</i>	8	2	1	1	Non	12
Chandler / <i>Baie du Grand Pabos (G-21.2)</i>	6	2	2	1	Non	11
Percé / <i>Estuaire de la rivière Malbaie (G-22.6)</i>	10	2	1	1	Non	14
Gaspé / <i>Estuaire de la rivière Saint-Jean (G-24.2)</i>	6	4	4	2	Oui	16

♦ Tableau 1 : Grille d'évaluation de secteurs coquilliers pour le choix de deux communautés pilotes.

Les secteurs ayant obtenu les pointages les plus élevés en excluant les secteurs fermés sont :

- ① **Nouvelle / Miguasha (G-2.1)**
- ② Ex aequo **Saint-Omer / Ile aux Groseilles (G-2.3)** et **Saint-Omer / Ile Laviolette (G-2.5)**
- ③ **Gaspé / Estuaire de la rivière Saint-Jean (G-24.2)**

5. Discussion

Dans le tableau 1 les secteurs fermés à la cueillette ont été exclus du choix final parce que la mise à l'essai du modèle de gestion communautaire des mollusques doit se faire dans des secteurs qui sont présentement accessibles aux utilisateurs. Plus qu'un simple critère de sélection, la classification des secteurs devient un critère d'éligibilité déterminant pour le choix des deux communautés où pourraient se dérouler un projet pilote.

Cependant lorsque le modèle de gestion communautaire des mollusques aura été mis à l'essai et aura évolué de telle sorte qu'il puisse être implanté dans de nouvelles communautés, la fermeture d'un secteur coquillier ne devrait pas constituer de facto un frein à la volonté locale des citoyens de récupérer ce secteur. En effet, un comité de gestion communautaire des mollusques pourrait s'avérer un mécanisme efficace pour dynamiser le milieu et faciliter les différentes démarches en vue de la réouverture du secteur.

5.1 Secteurs sélectionnés

L'analyse des résultats de l'évaluation met en évidence les municipalités suivantes :

- 1) **Nouvelle / Miguasha (G-2.1)** et **Saint-Omer / Île aux Groseilles (G-2.3) et Île Laviolette (G-2.5)**

Les résultats de la grille d'évaluation montrent le grand intérêt de la population de ces municipalités pour la cueillette de mollusques ainsi que leur désir d'implication dans un projet de comité pour la gestion communautaire des mollusques. L'abondance de la ressource varie de moyenne à très élevée relativement à d'autres secteurs. Une pondération plus importante a été attribuée à ces deux derniers critères pour faire ressortir leur rôle incontournable dans la réussite d'une gestion communautaire des mollusques. En effet, sans une biomasse de mollusques assez

importante pour permettre la cueillette et une forte volonté d'implication de la population dans un comité de gestion local, les chances de succès d'un tel projet sont réduites. Les ressources existantes dans ces communautés, permettant d'apporter un soutien éventuel à un CGCM, sont « moyennement présentes ». La classification actuelle pour ces secteurs coquilliers est « Approuvé conditionnel », ce qui signifie que la cueillette est permise à certaines périodes de l'année. Ainsi, un éventuel comité pourrait mettre en œuvre une démarche de gestion communautaire à court terme en veillant à l'application de mesures spécifiques durant les périodes de cueillette. Un secteur adjacent, soit le secteur *Bassin de la rivière Nouvelle (G-2.2)*, est présentement fermé à la cueillette et pourrait faire l'objet d'une étude afin d'identifier les efforts à consentir pour corriger les sources de pollution qui empêchent sa réouverture. Il pourrait s'agir d'un nouveau défi lorsque le CGCM serait en place et aurait acquis suffisamment d'expérience.

Le choix d'associer les municipalités de Saint-Omer et de Nouvelle à l'intérieur d'un seul comité repose sur la proximité des trois secteurs coquilliers que l'on retrouve dans les deux municipalités. En effet, le secteur portant le numéro G-2.1 est situé dans la municipalité de Nouvelle, alors que le secteur G-2.3 est partagé entre Nouvelle et Saint-Omer et que le secteur G-2.5 se retrouve entièrement à Saint-Omer. Ces bancs de mollusques forment un ensemble à peu près continu dans le milieu côtier. Ils connaissent des problématiques similaires et les cueilleurs qui les fréquentent proviennent, en proportion égale, des deux municipalités.

De plus, lors de consultations effectuées avec l'Administration municipale de Nouvelle ainsi qu'avec la population des environs, il en est ressorti une volonté de mettre en commun les ressources et les forces existantes des deux municipalités pour travailler de concert à la gestion de ces bancs de mollusques.

2) Gaspé

Le secteur coquillier *Estuaire de la rivière Saint-Jean (G-24.2)*, situé à Douglastown dans les limites de la ville de Gaspé, arrive en position suivante dans la grille d'évaluation. L'abondance de la ressource est moyenne. L'intérêt de la population de Gaspé pour la gestion communautaire des mollusques a été évaluée à « peu d'intérêt ». La participation de la communauté à l'assemblée publique de Gaspé a été manifestement faible, mais l'assistance n'est pas en soi le seul facteur pris en considération. En fait la plupart des interlocuteurs rencontrés ont exprimé l'opinion que la

cueillette de mollusques est traditionnellement une activité relativement moins populaire auprès des citoyens que dans la Baie-des-Chaleurs. Par contre, la population du secteur de Douglastown est quand même sensibilisée aux problématiques associées au banc de mollusques de l'Estuaire de la rivière Saint-Jean puisqu'un groupe de citoyens ont étudié il y a quelques années la faisabilité de la création d'un comité de citoyens pour assurer la protection de la ressource coquillière, la création d'emplois locaux et l'opportunité de bénéfices pour la communauté.

Même si cette démarche ne s'est pas concrétisée dans les faits, il reste que cette communauté pourrait en venir à s'impliquer activement si un soutien logistique et financier leur était apporté.

La ville de Gaspé est un centre de services regroupant plusieurs organismes et ministères. Ceux-ci représentent des ressources importantes qui permettraient de soutenir un CGCM.

5.2 Secteurs non sélectionnés

Les cinq autres sites examinés dans cette étude n'ont pas été sélectionnés, n'étant pas actuellement ouverts à la cueillette.

Toutefois parmi ceux-ci, la communauté de Bonaventure s'est démarquée particulièrement : l'assistance à la rencontre publique de Bonaventure a été la plus forte des quatre et les gens présents se sont montrés empressés à mettre en place un comité de citoyens dès que possible. Compte tenu de l'enthousiasme démontré envers une gestion communautaire des mollusques et du désir d'implication manifesté par les citoyens présents pour la réhabilitation de leur secteur coquillier, il serait important de faire en sorte que cette communauté puisse avoir l'opportunité de s'impliquer dans la gestion du banc de mollusques de Bonaventure, dans un avenir rapproché.

En conclusion, l'évaluation du potentiel des communautés pour la mise en œuvre de projets pilotes, fait ressortir en premier lieu, les communautés de **Saint-Omer/Nouvelle**, en un seul comité conjoint où les ressources des deux localités pourraient être partagées. Vient ensuite la ville de Gaspé où le secteur de l'Estuaire de la rivière Saint-Jean à Douglastown pourrait lui aussi, de par les ressources potentiellement disponibles dans la communauté et le fait qu'il soit ouvert à la

cueillette, s'avérer un choix intéressant pour la mise en place d'un comité de gestion communautaire des mollusques. Dans cette éventualité, on doit considérer que des efforts supplémentaires devront être déployés au départ pour impliquer activement les citoyens dans cette démarche.

6. Recommandations

- ✓ Pour concrétiser la mise en œuvre d'une gestion communautaire des mollusques en Gaspésie, il est essentiel de s'assurer que les communautés choisies sont prêtes à s'impliquer de façon active dans le fonctionnement d'un comité. Il est aussi souhaitable que les administrations municipales des localités, où seront mis à l'essai des projets pilotes, y apportent un certain appui financier, des services divers, et qu'elles voient dans la création d'un tel comité un bénéfice certain pour la municipalité.
- ✓ Le modèle de gestion communautaire des mollusques tel que proposé doit être considéré comme un schéma de base pouvant s'appliquer à de nombreux endroits. Son utilisation demande toutefois de procéder avec souplesse pour tenir compte des particularités locales de la communauté où se fera la mise en œuvre. Un éventuel comité aura à définir lui-même les modalités d'application des mesures de gestion spécifiques à son milieu.
- ✓ Concernant les modes d'autofinancement d'un comité -comme les permis de cueillette récréative, les redevances sur les volumes cueillis et les droits d'accès aux secteurs coquilliers-, ils suscitent certains questionnements dans la population quant à leur utilité réelle et sur la manière de les mettre en application à l'échelle locale. Et, puisque la structure administrative pour gérer ces outils de contrôle n'existe actuellement pas, la logistique pour leur instauration apparaît comme lourde à prime abord. Certains sont aussi d'avis que le nombre relativement limité de cueilleurs dans certains secteurs coquilliers ne pourrait générer des revenus suffisants pour assurer l'autofinancement d'un CGCM. Il sera donc nécessaire d'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation avant l'instauration de telles mesures pour s'assurer de l'adhésion et de la collaboration des citoyens. Après la phase de mise en œuvre et de consolidation À court terme, les moyens d'autofinancement envisageables sont la recherche de dons et de subventions, des commandites ou encore la réalisation d'activités bénéfiques.
- ✓ Le principal répondant gouvernemental en terme de gestion des zones coquillières pour un comité de gestion communautaire des mollusques en Gaspésie devrait être Pêches et Océans Canada. Tout d'abord parce que ce ministère est le gestionnaire désigné de la ressource coquillière, parce qu'il est présent sur une bonne partie du territoire et, bien sûr, parce qu'il est

l'instigateur de la mise à l'essai de projets pilotes de gestion communautaire des mollusques. Pour toutes ces raisons, le MPO devrait agir en tant qu'interlocuteur privilégié pour soutenir et valider les travaux d'un CGCM.

- ✓ Un comité de citoyens bénévoles peut difficilement dans sa phase de mise en œuvre assumer à lui seul les tâches inhérentes à une gestion communautaire des mollusques. Il doit pouvoir compter sur l'assistance d'une personne qualifiée dans le domaine afin de coordonner, par exemple, les recherches nécessaires pour dresser le portrait du secteur coquillier, préparer les assemblées, produire des demandes de subvention, ou encore faire le lien avec les gestionnaires gouvernementaux.
- ✓ Étant donné qu'un CGCM est un regroupement de citoyens initialement non incorporé, les demandes de subventions ou l'embauche d'un coordonnateur par exemple, sont des éléments qui auront à être pris en charge par un répondant externe. Cet intermédiaire, faisant office de « parrain », pourrait être soit une municipalité ou bien un organisme à but non lucratif actif à l'échelle locale ou régionale et possédant idéalement une expertise dans le milieu marin. L'administration municipale et l'organisme seront en mesure d'apporter le soutien technique nécessaire et orienter le comité vers des ressources ou des intervenants pertinents dans ses démarches.
- ✓ Le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) comprend des comités régionaux composés de gestionnaires gouvernementaux provenant de divers ministères. Il serait judicieux qu'un représentant des CGCM puisse participer, au besoin, à ces rencontres afin d'y faire valoir le point de vue des communautés sur le processus de gestion publique, d'y apporter des recommandations afin d'adapter ou de modifier, si nécessaire, certaines procédures selon les besoins exprimés dans les communautés.

A Détailler et commenter

- ✓ En terme financiers,
le coût de mise en œuvre de la gestion communautaire des mollusques est évalué comme suit :
- 1) Contribution gouvernementale pour le

fonctionnement d'un CGCM :	<i>45 000\$ /année/comité, en financement direct</i>
2) Contribution du milieu pour le fonctionnement d'un CGCM :	<i>5 000\$ /année/comité, en biens, services et soutien financier</i>
3) Contribution de différents ministères pour la réalisation d'études, d'échantillonnage et de suivi de la ressource :	<i>50 000\$ /année/comité, en support technique et scientifique.</i>
Pour un total de :	<hr/> <i>100 000 \$ par comité par année</i>

7. Références

Documents électroniques

- Agence canadienne d'inspection des aliments. *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, manuel des opérations*. Dans *Manuels d'inspection/Code d'usages*. [En ligne]. <http://inspection.gc.ca/francais/anima/fispoi/manman/cssppccsm/shemolallf.pdf> (Page consultée le 10 décembre 2003)
- Barnstable County Commissioners Office. *Barnstable County*. [En ligne]. www.barnstablecounty.org/ (Page consultée le 15 décembre 2003)
- County of Cumberland. *General information*. [En ligne]. <http://cumberlandcounty.org/GENpop.html> (Page consultée le 10 décembre 2003)
- Environnement Canada. *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)*. Dans *Environnement Canada région de l'Atlantique*. [En ligne]. http://www.atl.ec.gc.ca/epb/sfish/cssp_f.html (Page consultée le 15 décembre 2003)
- Gouvernement du Canada. *Règlement modifiant le Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985*. Dans *Gazette du Canada*, partie II, vol.137, n° 21. Le mercredi 8 octobre 2003. [En ligne]. <http://canadagazette.gc.ca/partII/2003/20031008/pdf/g2-13721.pdf> (Page consultée le 23 novembre 2003)
- Massachusetts Department of Housing and Community Development. *Barnstable County*. In *Massachusetts Government*. [En ligne]. www.state.ma.us/dhcd/iprofile/020.pdf (Page consultée le 18 décembre 2003)
- Massachusetts Division of Marine Fisheries. *Shellfish Sanitation and Management*. In *Mass.gov*. [En ligne]. www.state.ma.us/dfwele/dmf/ (Page consultée le 16 décembre 2003)
- Massachusetts General Court. *General laws of Massachusetts, chapter 130. Marine fish and fisheries*. In *Commonwealth of Massachusetts*. [En ligne]. www.state.ma.us/legis/laws/mgl/130-2.htm (Page consultée le 15 décembre 2003)
- Mc Carthy, K.E. *Aquaculture in Connecticut*. In *OLR Research Report*. [En ligne]. <http://cga.state.ct.us/2001/rpt/olr/htm/2001-r-0715.htm> (Page consultée le 19 décembre 2003)
- Ministère de la Justice Canada. *Loi sur l'inspection du poisson (L.P. 1985, ch.F-12)*. Dans *Lois et règlements codifiés*. [En ligne]. <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-12/54084.html> (Page consultée le 15 décembre 2003)
- Ministère de la Justice Canada. *Règlement sur l'inspection du poisson (C.R.C., ch.802)*. Dans *Lois et règlements codifiés*. [En ligne]. <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-12/C.R.C.-ch.802/76585.html> (Page consultée le 15 décembre 2003)

Ministère de la Justice Canada. *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé*. Dans Lois et règlements codifiés. [En ligne]. <http://lois.justice.gc.ca/fr/f-14/dors-90-351/121937.html> (Page consultée le 15 décembre 2003)

Ministère de la Justice Canada. *Règlement concernant la gestion et la répartition des ressources halieutiques de la côte Atlantique du Canada*. Dans Lois et règlements codifiés. [En ligne]. <http://lois.justice.gc.ca/fr/f-14/dors-86-21/118848.html> (Page consultée le 15 décembre 2003)

State of Connecticut. *Local Shellfisheries, chapter 492*. In General statutes of Connecticut, volume 8, title 26 Fisheries and games. [En ligne]. <http://cga.state.ct.us/2003/pub/Chap492.htm> (Page consultée le 17 décembre 2003)

State of Connecticut. *State Shellfisheries, chapter 491*. In General statutes of Connecticut, volume 8, title 26 Fisheries and games. [En ligne]. <http://cga.state.ct.us/2003/pub/Chap491.htm> (Page consultée le 17 décembre 2003)

State of Connecticut. *The Connecticut Shellfish Program*. In Department of agriculture. [En ligne]. <http://ct.gov/doag/cwp/view.asp?a=1369&q=259168&doagNav=> (Page consultée le 17 décembre 2003)

The town of Fairfield Connecticut. *Shellfish Program*. In The town of Fairfield Connecticut, Conservation Program. [En ligne]. <http://fairfieldct.org/shellfishprogram.htm> (Page consultée le 18 décembre 2003)

The town of Fairfield Connecticut. *Shellfish Commission*. In The town of Fairfield Connecticut, Conservation Program. [En ligne]. <http://fairfieldct.org/shellfish.htm> (Page consultée le 18 décembre 2003)

Town of Brunswick Municipal Government. *Departments/Divisions*. [En ligne]. www.brunswickme.org/ (Page consultée le 10 décembre 2003)

Town of Brunswick Municipal Government. *Marine Resources Committee*. In Natural Resource Division. [En ligne]. <http://brunswickme.org/planning/Brunswick%20Marine%20Resources.htm> (Page consultée le 10 décembre 2003)

Town of Brunswick Municipal Government. *Marine activities, structures and ways*. In Curtis Memorial Library. [En ligne]. <http://Curtislibrary.com/ords/ch011.pdf> (Page consultée le 12 décembre 2003)

Town of Barnstable. *Marine and Environmental affairs*. In Town Departments. [En ligne]. www.town.barnstable.ma.us/tob02/depts/default.asp (Page consultée le 15 décembre 2003)

Documents papiers

Comité ZIP Baie des Chaleurs. 2003. Plan d'action et de réhabilitation écologique Baie des Chaleurs-Gaspé-Sud. Maria. (s.p.).

Environnement Canada. 2003. Recommandations de classification. Programme de salubrité des eaux coquillères. Direction de la protection de l'Environnement, région de Québec, avril 2003. (s.p.)

Pêches et Océans Canada. 2002. La gestion intégrée à la portée de tous. Démarche méthodologique pour les collectivités côtières du Saint-Laurent marin. 61 pages et annexes.

Roy et al. 2003. Évaluation de douze gisements de mye commune (*Mya arenaria*) du sud de la Gaspésie. Rapport d'étude de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) en collaboration avec le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) et Biorex Inc.

Société de développement de l'industrie maricole Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (SODIM). 2003a. Scénarios d'assainissement des secteurs coquilliers du sud de la Gaspésie. Secteur Bonaventure. Rapport d'étude. (s.p.)

Société de développement de l'industrie maricole Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (SODIM). 2003b. Scénarios d'assainissement des secteurs coquilliers du sud de la Gaspésie. Secteur Estuaire de la rivière Saint-Jean. Rapport d'étude. (s.p.)